

**COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT**

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

**PROCÈS - VERBAL***De la réunion du Conseil Municipal**Du 13 février 2018*

Le 13 février 2018, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 6 février 2018, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOUILLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Eric LEBLANC, Yoann RENARD, Mme Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mr Sébastien MAZURIER et Mme Séverine DURET

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Thierry HEURTAULT, secrétaire de séance.

**INVESTISSEMENT 2018 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :**

Budget 2017 : lotissement 9 rue des Dolmens	HT	TVA
<b>Dépenses</b>		
Plantation Pépinières Huault	500.00	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>500.00</b>	<b>100.00</b>
Budget 2017 : lotissement du Fourneau	HT	TVA
<b>Dépenses</b>		
Plantation Pépinières Huault	1 000.00	200.00
<b>TOTAL</b>		
<b>Recettes</b>		
Vente de terrain si parcelle vendu		
Excédent de fonctionnement	59 698.87	/

Budget 2017 : Commune	HT	TTC	RAR TTC
<b>Dépenses</b>			
<b><u>Travaux voirie et régularisation chemins</u></b>			
Chemin de Poillé	2 790,00	3 348,00	<b>4 287.81</b>
Chemin de L'Angottière	3 820,00	4 584,00	
Chemin de Longuelaine	3 160,00	3 792,00	
<b>Total</b>	<b>2 313.81</b>	<b>2 776.57</b>	<b>4 287.81</b>
Travaux voirie (Ets Chapron)	5 000.00	6 000.00	
Terrassement allée piétonne RD 20 (Ets JBTP)	5 061.40	6 073.68	

	<b>TOTAL</b>	<b>10 061.4</b>	<b>12 073.68</b>	
<b><u>Etude aménagement centre bourg</u></b>				
Bureau étude mission A (Plaine Etude) + 1 <sup>ère</sup> partie (avant-projet et dossier technique)		1 700.50	2 040.60	6 239.40
<b>TOTAL</b>		<b>1 700.50</b>	<b>2 040.60</b>	<b>6 239.40</b>
<b><u>Rampe église accessibilité aux personnes à mobilité réduite</u></b>				
Travaux		31 000.00	37 200.00	
Etude		7 650.00	9 180.00	
<b>TOTAL</b>		<b>38 650.00</b>	<b>46 180.00</b>	
<b>Recettes</b>				
Etat	Subvention DETR		11 595.00	
3C	Fonds de concours		11 595.00	
<b>TOTAL</b>			<b>23 190.00</b>	
<b><u>Changement de portes et fenêtres au logement locatif 3 rue des Dolmens - Contrat de ruralité</u></b>				
Changement de portes et fenêtre	MPS	21 397.00	22 573.84	
Isolation	DBM	3 965.60	4 183.71	
<b>TOTAL</b>		<b>25 362.60</b>	<b>26 757.55</b>	
<b>Recettes</b>				
3C	Contrat de ruralité		13 000.00	
3C	Fonds de concours		3 405.00	
<b>TOTAL</b>			<b>16 450.00</b>	
<b><u>Défibrillateur avec armoire</u></b>				
Achat		1 983.93	2 380.72	
Formation		166.67	200.00	
Installation		438.68	526.42	
<b>TOTAL</b>		<b>2 589.28</b>	<b>3 107.14</b>	
<b>Recettes</b>				
Crédit mutuel			1 000.00	
Fondation CNP				
<b>TOTAL</b>				
<b><u>Eglise</u></b>				
Installation campanaire	Bodet	7 492.00	8 990.40	
Remplacement de deux moteurs de volée	Bodet	2 144.00	2 572.80	

Remplacement échelle en bois	Bodet	996.00	1 195.20	
Chauffage + dépose radiants	Ets Bouteloup	10 126.23	12 151.48	
<b>TOTAL</b>		<b>20 758.23</b>	<b>24 909.88</b>	
<b>Recettes</b>				
Département Restauration du patrimoine public de caractère			6 227.46	
Département	Contrat de territoire		10 300.00	
<b>TOTAL</b>			<b>16 527.46</b>	
<b><u>DIVERS</u></b>				
Extincteurs	Sicli	950.12	1 140.14	
Fourniture et pose de menuiserie à école	MPS	4 923.00	5 907.60	
<b>Recette</b>				
3C Prime CEE Certificat d'Economie d'Energie				

## FONCTIONNEMENT

	Dépenses	HT	TTC
<b><u>Eclairage public</u></b>			
Rue du Stade et impasse rue des Dolmens		20 254.17	Pas de TVA
Déplacement du lampadaire impasse des Aubépines		1 540.50	Pas de TVA
<b>TOTAL</b>		<b>21 794.67</b>	
<b>Recettes</b>			
3C pour éclairage rue du Stade et impasse Dolmens		10 000.00	
Fonds de concours			
<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>	

### **RUE DU STADE ET IMPASSE RUE DES DOLMENS : DÉLIBÉRATION POUR TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public concernant le remplacement de 26 lampes à vapeur de mercure résidentielles relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le Territoire d'Energie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### **Eclairage public**

Estimation HT du coût des travaux	Participation de la commune (60 % du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à la charge de la commune
32 000,00 €	19 200,00 €	1 280,00 €	20 480,00 €

Le Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40% du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le Territoire d'Energie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l'opération, le Territoire d'Energie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le conseil décide :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Territoire d'Energie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

**Application du régime général :**

<input checked="" type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'électricité et d'éclairage public, d'un montant estimé de :	<b>20 480 €</b>	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>65541</b>
-------------------------------------	--	-----------------	--

ou

**Application du régime dérogatoire :**

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux de génie civil des réseaux de télécommunications, d'un montant estimé de :		Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>2041511</b>
--------------------------	---	--	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

**VOTE DES SUBVENTIONS 2018 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la liste des subventions demandées ou renouvelées pour l'année 2018 :

	Année 2017	Année 2018
	En €uros	En €uros
Ste Gemmes Sports	1 700,00	1 700,00
Comité des fêtes de Sainte Gemmes le Robert	2 300,00	2 300,00
Coopérative scolaire école publique	400,00	400,00
Assoc. Parents Elèves Ste	500,00	500,00

<i>Gemmes/Mézangers</i>		
APE Ste Gemmes/Mézangers pour classe découverte	25 € * 26 enfants = 650 €	0,00
Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et autres conflits	320,00	380,00
Club du 3ème Age-Rubri III	300,00	300,00
Groupement local défense contre ennemis cultures	30,00	30,00
Loisirs détente Ste Gemmois	600,00	600,00
A.P.E.L. Ecole Privée	900,00	900,00
Coop. Scol. Ecole publique Classe de découverte	110 € * 26 enfants = 2 860 €	0,00
Coop. Scol. Ecole privée Classe de découverte	135 € * 26 enfants = 3 510 €	0,00
PO'AIM	120,00	300,00
Ste Gemmes Quads	50,00	50,00
Association pour Lise	100,00	0,00
Association Gym Sainte Gemmoise	400,00	400,00
COS Evron	35 € * 7 agents = 245,00	35 € * 7 agents = 245,00
Assoc. donneurs sang Evron	50,00	50,00
S.P.A.	263,40	884 * 0,30 = 265,20
Secours catholique	50,00	50,00
Fanfare Evron	60,00	60,00
Collège Paul Langevin	/	/
Lycée Polyvalent Raoul Vadepiéd	20 € * 2 enfants : 40 €	/
Collège sacré cœur	/	/
La Gaule Voutréenne	50,00	50,00
Secours alimentaire	/	Délibération du 24/10/17 = 200,00

Groupement de défense contre ennemis cultures cotisation de 303.18 € à mettre sur le compte 6281

AMF cotisation de 241.09 € à mettre sur le compte 6281

C.A.U.E. cotisation de 68.60 € à mettre sur le compte 6281

O.G.E.C. Ecole Privée Ste Gemmes subvention de 877 € \* 38 enfants = 33 326 euros à mettre sur le compte 6558.

### **IMPASSE DES AUBÉPINES : DÉLIBÉRATION POUR DÉPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE**

Faisant suite au courrier de Mr et Mme BOUET sis 5 impasse des Aubépinés à Sainte Gemmes le Robert sollicitant le déplacement d'un lampadaire situé devant leur propriété et au devis reçu du Territoire Energie Mayenne d'un montant de 1 540.50 € pour le déplacement de ce lampadaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner suite à ce devis, et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis, sachant d'une demande de participation financière sera demandée à Mr et Mme Bouet d'un montant de 750 € suite à l'accord lors de la rencontre avec Monsieur le Maire.

## **APPROBATION DU RAPPORT FINAL DE LA CLECT : ANNÉE 2017**

Lors de chaque transfert de compétences, ou de mutualisation de services, la CLECT de la Communauté de communes des Coëvrons doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore un rapport adopté par ses membres.

Le rapport de la CLECT de la Communauté de communes des Coëvrons a été approuvé par les membres de la CLECT le 27 novembre 2017.

Une fois approuvé par les membres de la CLECT, le rapport est notifié sans délai aux maires de chaque commune membre de la Communauté de communes des Coëvrons.

Il doit alors faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes membres.

**Rappel** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver le rapport. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Un fois approuvé par les conseils municipaux le rapport de la CLECT fait l'objet d'une communication au Conseil communautaire pour validation.

Le rapport de la CLECT n'est soumis à aucune publication. Il constitue néanmoins un document administratif communicable dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

### **Rappel des décisions de la CLECT**

La CLECT réunie le 27 novembre 2017 a évalué le montant des charges transférées, voté à l'unanimité le rapport final pour 2017.

Dans le rapport final, la CLECT a fixé le montant de l'attribution de compensation 2017 pour notre commune qui s'élève à 36 905€ et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui s'élève à 36 905 €.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-5 II,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport écrit du 27 novembre 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12

Abstention : /

Pour : 12

Contre : /

**DÉCIDE** de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion du 27 novembre 2017 tel qu'il a été présenté,



- Sollicite auprès du Département une subvention constituant la restauration du patrimoine public de caractère à hauteur de 30 % soit 6 227.46 €
- Détermine le plan de financement pour l'année 2018 ainsi :
  - Subvention département (restauration du patrimoine public de caractère) : 6 227.46 €
  - Subvention contrat de territoire (accordé le 17/10/2016) : 10 300 €
  - Autofinancement : 4 230.77 € HT
- Autorise et charge Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS TRAVAUX, VOIRIE, AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE

### Commission affaires scolaires-cantine

Madame CLÉMENT Cécile, adjointe en charge de la commission affaires scolaires-cantine informe les membres du Conseil Municipal que suite à la baisse des effectifs au RPI Sainte Gemmes le Robert/Mézangers, il est envisagé la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal s'oppose à cette fermeture au regard de la répartition des élèves dans chaque classe.

Toutefois, si cette fermeture devait se réaliser, il est essentiel que chaque commune conserve une classe.

Il n'est pas possible de concevoir un RPI sans le maintien d'une classe dans chaque commune concernée, élément majeur afin de laisser aux parents libre choix de l'école sur celle-ci.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour faire valoir cette proposition à l'inspection d'académie.

## QUESTIONS DIVERSES

### ÉCOLE PRIVÉE ABBÉ ANGOT : DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE CONVENTION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de refaire une convention financière entre l'école privée Abbé Angot et la Commune de Sainte Gemmes le Robert. Elle définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école privée Abbé Angot. Cette convention est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'une année.

Après concertation, délibération et vote à la majorité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### BUDGET 2017 : AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités territoriales relatives à la possibilité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Les opérations concernées sont : Budget Principal

N° Opération	Libellé	Article	Montant
16	Autres immobilisations	2188	1 140.14 €

	corporelles		
--	-------------	--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'exposé du Maire,
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018,
- Précise que les crédits seront repris au BP 2018.

Pour information, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller :

- Projet de territoire 2017-2030
- Compte rendu conseil école n° 1 du 8 novembre 2017
- Calendrier des manifestations 2018
- LPS : Calendrier balayage 2018

\*\*\*\*\*

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**Mardi 20 mars 2018 à 20 h.**